

Courrier : la technique du salami!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **29 (1999)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La technique du salami!

L'article de réflexion «Attention, les caisses AVS se vident», publié dans notre édition de mai, a engendré plusieurs réactions. Ce sujet important donnera lieu à des enquêtes dans les mois et les années à venir.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre article susmentionné et je vous remercie d'avoir signalé la chose à vos lecteurs. Cet article confirme mon opinion et cela me fait peur pour les générations suivantes qui devront supporter la mauvaise gestion actuelle.

C'est le système pratiqué par nos instances fédérales qui laisse à dési-

rer, car le Conseil fédéral, et plus particulièrement M^{me} Ruth Dreifuss, adopte le principe de la coupe du salami pour faire passer ses propositions, soit toujours de nouvelles déductions par petites tranches. Je m'explique: au 1^{er} janvier 1997, la TVA a été introduite avec un taux de 6,5%. Au 1^{er} janvier 1999, cette même TVA est majorée de 1%. Pour faire passer la Loi sur la maternité, le Conseil fédéral puisera dans le Fonds des allocations pour perte de gain; mais dans trois ans, lorsque ce fonds sera épuisé, on introduira une nouvelle hausse de la TVA, déjà estimée à 1/4%. En outre, pour combler le déficit de l'AVS, il faudra à nouveau relever cet impôt indirect de 2,5 ou 3% d'ici quelques années. On arrivera alors à 10^{3/4}%, qui sera probablement arrondi à 11%.

Il ne faut pas oublier que d'autres départements fédéraux ont aussi les

yeux sur cet impôt, mais où s'arrêter lorsque le peuple admet sans discuter, vu les faibles majorations soumise chaque fois et sans tenir compte des cumuls? Surtout, on ne parle jamais de ce qui nous attend dans le futur, avec un plan précis sur au moins dix ans! Est-ce trop dangereux?

René Decollogny
Avenue du Temple 15
1012 Lausanne

La taxe Tobin

Je ne résiste pas à vous écrire au sujet du leitmotiv «les caisses se vident». Cette rengaine et ce point de vue unique engendrent souffrance, inquiétude, ainsi qu'un sentiment d'impuissance plutôt qu'appel à la réflexion, à la curiosité et à la responsabilité citoyenne d'agir. Je vous fait parvenir en annexe quelques documents visant à tempé-

Si vous ne voulez pas du moindre branchement, alors voici l'autre Solution

Transport facilité grâce au dossier rabattable et d'un poids léger

Simple changement de la batterie

Commande très simple avec contrôle visuel de l'état de la batterie

AUBERGE DE ST-LIVRES Une auberge de campagne avec un zeste d'exotisme...

1176 St-Livres/Aubonne 021-808.51.56

Vous avez besoin d'une convalescence, vous cherchez un lieu de vacances... Alors pourquoi pas au Pays des Fées (Val-de-Travers), dans un magnifique cadre naturel? Possibilités d'excursions, transports publics à proximité.

Les homes médicalisés Valfleuri à Fleurier et Clairval à Buttes vous offrent:

- encadrement et soins adaptés à vos besoins
- présence infirmière 24h/24h
- service d'animation
- médecin à disposition
- chambre à 1 lit (Fr. 85.- à Fr. 95.-)

Pour tous renseignements:

tél. 032/861 19 51 - 032/861 29 90 (demander la direction)

Je souhaite sans engagement de ma part

- recevoir votre prospectus une démonstration gratuite à domicile

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

No postal: _____ Tél. _____



021/311 06 86 fax 021/311 06 87
Rue du Bugnon 22 - 1003 Lausanne



rer le point de vue des oiseaux de malheur qui cherchent à tout prix à faire leur nid dans les cheveux du prolétariat (dont je suis).

Extraits: «La plupart des mécanismes des inégalités Nord-Sud, comme au cœur des pays développés eux-mêmes, peuvent encore être enrayés. Trop souvent, l'argument de la fatalité se nourrit de la censure de l'information sur les alternatives.

C'est ainsi que les institutions financières internationales et les grands médias (dont les bénéficiaires de la mondialisation sont souvent propriétaires) ont fait silence sur la proposition, en 1972 déjà, de l'économiste américain James Tobin, prix Nobel d'économie, de taxer les transactions spéculatives sur le marché des devises. Même à un taux particulièrement bas de 0,05%, la taxe Tobin rapporterait près de 100 milliards de dollars par an!»

*Christiane Calande
23, rue de la Côte
2000 Neuchâtel*

Rente AVS complète

La lettre de M^{me} Liliane Glé, «Nous sommes de trop», a attiré notre attention, sa remarque étant a priori fondée. Il ne suffit pas d'avoir cotisé 41 ans à l'AVS pour bénéficier de la rente complète. Deux conditions doivent être remplies pour obtenir ce montant: le nombre d'années de cotisation dès 20 ans (44 pour les hommes et 42 pour les femmes), des années de bonification pouvant éventuellement compenser les années manquantes. Ensuite, les salaires perçus durant les années d'activité pour parvenir à un revenu déterminant fixé en additionnant tous les salaires, puis en divisant cette masse par le nombre d'années cotisées.

Ce n'est que si ces deux conditions sont remplies que le bénéficiaire aura droit à la rente complète. Pour chaque année de cotisation manquante, c'est 1/44^e (1/42^e) qui est amputé de la rente. M^{me} Glé est née en 1933 et devait donc totaliser

42 ans de cotisations. De plus, ses salaires n'ont vraisemblablement pas atteint la limite fixée. Elle a toujours la ressource d'exiger de la caisse de compensation qui lui verse sa rente son compte individuel et un plan de calcul de sa rente.

*ASSUAS
Avenue Vibert 19
1227 Carouge*

Médicaments trop chers

En réponse à M. P. Ruedin, de la Société vaudoise de pharmacie (courrier de mars 1999).

Je suis préoccupé par la façon de votre raisonnement de mélanger le prix des médicaments, le coût de la santé, les rabais et la concurrence, la question sociale, etc. Selon une enquête de la «*Tribune de Genève*», 92% des personnes interrogées pensent que les médicaments sont trop chers en Suisse et la moitié de celles-là admettent acheter régulièrement certains médicaments en France voisine (certains étant parfois remboursés par les caisses maladie).

Mettre sur le marché des médicaments au meilleur prix est dans l'intérêt du consommateur, c'est ainsi soulager des familles étranglées par les hausses de toutes sortes. Mettons au centre des débats les clients qui, économiquement, n'arrivent plus à assumer leurs dépenses maladie et non pas des pharmaciens qui ne pensent qu'à faire du profit. Quelle est et quelle sera l'image du pharmacien qui vend ses produits deux à trois fois plus cher qu'ailleurs?

En entreprenant des démarches auprès des fabricants ou des autorités pour minimiser la disparité des prix des médicaments, nous éviterions le tourisme frontalier et contribuerions à redynamiser l'économie quelque peu anémique des officines de notre région. De grandes chaînes de distribution non pharmaceutiques ont déjà réalisé leurs projets de vendre des médicaments.

C'est pour ces différentes raisons que nous avons décidé de baisser le

prix et de vendre au juste prix plus de 400 médicaments non remboursés par les caisses maladie. Il faut rappeler que les conditions de vente offertes par l'industrie, ajoutées aux ristournes des grossistes, nous font bénéficier d'une marge plus que confortable. Risque de surconsommation? Non, les médicaments sont une denrée que l'on consomme par nécessité et non par plaisir.

*J. Ghalioungi
Pharmacie Victoria
1201 Genève*

Des clowns à l'EMS?

Je vous soumetts, à tout hasard, une suggestion qui pourrait répondre à certaines demandes émanant de personnes âgées résidant dans des établissements hospitaliers. Vous avez sans doute entendu parler de la Fondation Theodora, qui a créé les «Docteurs Rêve» qui interviennent dans de nombreux hôpitaux et cliniques de Suisse. Récemment, j'ai soulevé la question de possibles interventions dans les maisons, résidences, cliniques et hôpitaux où vivent des communautés d'aînés. La fondation m'a répondu qu'elle ne pouvait pour l'instant répondre à une telle demande pour des raisons pratiques et financières.

Le magazine «*Génération*» ne pourrait-il ouvrir une chasse aux idées à ce sujet? Les aînés feraient certainement bon accueil à des «Docteurs Rêve».

*Roland Audeoud
14, ch. Taverney
1218 Grand-Saconnex*

(Réd.) En janvier dernier, «Génération» a lancé l'«Opération animations 99» avec la collaboration du Mouvement des Aînés, à travers la Suisse romande.

Il suffit aux EMS de contacter le secrétariat du MDA, tél. 021/321 77 66, pour obtenir une animation. On y trouve des conteuses et des chanteurs. Pourquoi pas des clowns?